

**Résolution du 26 juin 2006 de Mmes Catherine Gaillard-Iungmann, Sandrine Salerno, Frédérique Perler-Isaaz et M. Pierre Rumo: «Contre la nouvelle loi sur l'asile».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 27 juin 2006)

**RÉSOLUTION**

Considérant:

- que, le 24 septembre 2006, le peuple suisse se prononcera sur la loi sur l'asile;
- que cette loi xénophobe ferme les portes de l'asile en Suisse;
- qu'elle ne permettra plus aux réfugié-e-s sans papiers d'identité d'obtenir l'asile alors même que la présence de papier était jusqu'ici un motif de refoulement;
- que le concept de détention pour insoumission, réminiscence du Moyen-Âge, prendra place dans l'ordre juridique suisse alors même que certains professionnels spécialistes des droits fondamentaux apparentent ce type de détention à de la torture;
- que les réfugié-e-s frappé-e-s d'une non-entrée en matière pourront être emprisonné-e-s dix-huit mois s'ils ou elles refusent de quitter le pays;
- que des données pourront être transmises aux pays persécuteurs avant la fin de la procédure, mettant en danger la vie des réfugié-e-s qui se verraient renvoyé-e-s;
- que l'aide sociale ne sera plus accordée aux réfugié-e-s frappé-e-s d'une non-entrée en matière;
- que cette suppression de l'aide sociale est non seulement inhumaine, mais qu'elle implique un transfert de charges de la Confédération vers les cantons et les communes et qu'elle sera donc lourde de conséquences financières pour notre commune,

le Conseil municipal prendra une position officielle (encart dans la presse, conférence de presse ou tout autre moyen jugé pertinent) contre cette loi contraire à la tradition humanitaire de notre pays et de ses institutions et demande au Conseil administratif de faire de même.